



N° 111

Séance du 03/12/2020

Objet : Demande de financement pour le projet de réhabilitation et d'extension de Mroalé - Tranche 1 (réhabilitation de la voie du golf de Combani).

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40
Présents : 18
Nombre suffrages : 24

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 03 décembre 2020 à 17h00, dans la la salle du Conseil de la mairie de Ouangani sous la présidence de M. IBRAHIMA Saïd Maarifa qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Etaient présents :

Messieurs : ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ISSOUFFI Ramadani, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahamed,.

Mesdames : ABDALLAH Oidhuati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zaïnati, CHANFI Bibi, MDALLAH Anlamati, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame,.

Etaient absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BACAR SOILIH I Inchaty, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, DIGO Popina, MOHAMED Bacar, HALIDI Hadidja, MOHAMED Zaïnaba, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

M. Saoula SAID-SOUFFOU donne pouvoir à M. CHANRANI Daoudou ;
M. NOUDJOUR Mad Assani donne pouvoir à M. IBRAHIMA Saïd Maarifa ;
M. BOINAHERY Ibrahim donne pouvoir à Mme RIDHOI Zaïnabou ;
Mme ABDALLAH Oidhuati donne pouvoir à M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa ;
M. AMBDI Youssouf donne pouvoir à Mme SAID Mariame ;
Mme MOHAMED Zainaba donne pouvoir à M. BOINA MZE Salim.

Secrétaire de séance : Mme RIDHOI Zaïnabou.

Date de convocation :
23/11/2020

Date d'affichage :
23/11/2020

Acte certifié exécutoire
après dépôt en Préfecture le
:

07/12/2020

Et affichage du :

07/12/2020

Le conseil communautaire,

Le Président expose que l'étude Phase PRO réalisée par le bureau ETG et rendue à la 3CO le 29 septembre 2020 relative au projet de réhabilitation et d'extension de la piste de Mroalé, découpe le projet en deux tranches de pistes :

- Piste 1 : La réhabilitation et l'extension de la piste de M'Roalé avec un coût d'objectif de 2 814 326 €. Elle est située en hors agglomération et qui nécessite donc des études environnementales. Longueur : 5048 ml
- Piste 2 : La réhabilitation de la voie du Golf de Combani pour un coût d'objectif de 1 506 027 €. Cette tranche est située dans l'agglomération de Combani. Longueur : 846 ml ; Références cadastrales : AS 555 et AS 414.

Soit un coût total de 4 320 353 € englobant les deux portions.

En termes de programmation des travaux et de choix politique, le Président préfère réaliser dans un premier temps les travaux de réhabilitation de la voie du Golf de Combani (Piste 2) et dans un second temps la réhabilitation et l'extension de la piste de Mroalé (Piste 1).

La présente demande de financement dans le cadre du Contrat de convergence 2019-2022, découle de cette proposition du Président et présente un plan de financement suivant pour la piste 2 (**1^{ère} version pendant le dépôt sur la plateforme « demarches-simplifiees.fr »**) :

Conseil départemental de Mayotte :	1 000 000 € (soit 66%)
Etat :	406 027 € (soit 27%)
Participation 3CO	100 000 € (soit 7%)
TOTAL Piste 2 :	1 506 027 €

Mais, au vu des fonds disponibles dans le contrat de convergence pour la **réfection et l'aménagement du réseau existant des routes communales et communautaires (fiche 33)**, M. Ibrahim TOUNGA, chargé de mission à la Plateforme d'Ingénierie à la préfecture de Mayotte, propose d'orienter le plan de financement comme suit (version 3) dans un courriel en date du 2 décembre 2020 :

Conseil départemental de Mayotte :	1 204 821,60 € (soit 80%)
FCTVA	246 988,43 € (soit 16,40%)
Participation 3CO	54 216,97 € (soit 3,60%)
TOTAL Piste 2 :	1 506 027 €

Cette façon de procéder permet en même temps de lancer en parallèle les études environnementales de la Piste 1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. DE DEMANDER le Conseil Départemental de Mayotte de financer les travaux de **réhabilitation de la voie du golf de Combani** correspondant à la tranche 1 du projet de réhabilitation et d'extension de Mroalé à hauteur de **1 204 821,60 €** dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation de Mayotte 2019-2023 selon le plan de financement suivant :

Conseil départemental de Mayotte :

FCTVA

Participation 3CO

TOTAL Piste 2 :

1 204 821,60 € (soit 80%)

246 988,43 € (soit 16,40%)

54 216,97 € (soit 3,60%)

1 506 027,00 €

2. D'autoriser Monsieur le président de la 3CO de lancer le marché et de signer tout document administratif afférent à cette tranche d'opération.
3. Et d'autoriser Monsieur le président de la 3CO de lancer les études environnementales de la piste 1.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 03/12/2020.